



Séance du conseil municipal du lundi 8 avril 2019

Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le lundi 1^{er} avril 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à vingt heures trente.

Présents :

MM. MORIN, COSTENTIN, JEAN, RIVIER, Mme GRATIEN,
Mmes MORTARA, RENARD,
MM. DARTIGOEYTE, SANCHEZ, VERGNAUD

Absents excusés :

Mme CARRILLO, MM. DEGUDE, JOLYS

Secrétaire de séance : Mme GRATIEN

1- Approbation du PV de réunion du 11 février 2019

2- Approbation du rapport du 28 janvier 2019 de la CLECT et montant de l'attribution de compensation

Présentation du rapport du 28 janvier 2019 de la CLECT. Approbation de ce rapport et du montant de l'attribution de compensation en découlant.

3- Approbation du Compte de Gestion 2018 dressé par Mme DEGOUY, Receveur

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

4- Vote du Budget Primitif 2019

Le budget primitif, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	687 573.77 €	685 005.71 €	848 887.25 €	836 455.31 €
Opérations d'ordre	12 431.94 €	15 000.00 €	79 391.48 €	91 823.42 €
TOTAL	700 005.71 €	700 005.71 €	928 278.73 €	928 278.73 €

5- Affectation du résultat de fonctionnement 2018

L'excédent comptable de l'exercice 2018 est affecté de la façon suivante :

- pour **59 415.71 €** en report à nouveau inscrit à la rubrique 002 du budget, **excédent de fonctionnement reporté**,
- pour **101 078.31 €** au financement des mesures d'investissement (**compte 1068**)

6- Vote des taux des taxes locales – Exercice 2019

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et les reconduire à l'identique, soit :

Taxe d'habitation =	13.89 %
Foncier bâti =	17.77 %
Foncier non bâti =	41.54 %

7- Réalisation d'un emprunt

Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux de restauration de l'église et les travaux de voirie.

8 – Réalisation d'un emprunt à court terme

Réalisation d'un emprunt à court terme (2 ans) afin de financer les subventions à venir et le FCTVA.

9- Sécurité routière

Présentation des derniers aménagements prévus.

10- Verger partagé

Création d'un verger partagé sur le terrain communal à côté du stade.

11- Logement de l'école

Travaux de réhabilitation en cours. Location à partir du mois de juillet.

12- Accessibilité

Porte de la mairie à changer

13- Redénomination des voies

Réunion d'information mercredi 12 juin, à 18 heures 30.

14- Affaire ASSERETTO

Décision d'assignation

15- Logiciel cimetière

Acceptation soit logiciel PIGMA, soit Elabor.

16- Logement boulangerie

Dossier en cours d'instruction auprès des tribunaux. Montant des loyers durant l'occupation des locaux hors bail seront réclamés quel que soit le moyen.

Fait à Coimères, le 6 mai 2019